



IDET

Inspirer et développer les environnements de travail

FICHE

L'EssenTiel sur ...

Le parking d'entreprise au service de la politique RSE et de la Qualité de Vie au Travail (QVT)

AMENAGEMENT

Octobre 2023

Cette fiche a été réalisée avec la

 **Sharvy**



Inspirer et développer les environnements de travail

etudes@idet.fr

+33 (0)1 47 48 93 39

www.idet.fr

Contexte

- ◆ Si les mobilités douces se développent petit à petit, 75 % des Français effectuent toujours leurs trajets domicile-travail en voiture (étude Ipsos, Janvier 2022).
- ◆ Cependant, en raison de l'adoption massive du télétravail ainsi que d'autres causes (maladies, congés, déplacements, etc.), le taux d'occupation moyen des parkings d'entreprise est de 70 % (étude Ekodev, Juin 2021). 1 à 2 jours par semaine, les collaborateurs n'utilisent donc pas leurs places de parking.
- ◆ Si beaucoup de places restent vacantes, elles sont souvent attitrées et ne peuvent pas profiter à d'autres collaborateurs. Cette situation peut engendrer des frustrations et des conflits internes si cela se répète.
- ◆ Pour toutes ces raisons le parking est un pilier de la performance sociale et environnementale des entreprises. En optimisant la gestion de ces espaces, chaque organisation peut améliorer sa politique RSE et la QVT de leurs salariés.



Définitions

Mobilité douce

Elle englobe les modes de mobilité dits « actifs », qui ne font appel qu'à la seule énergie humaine (marche, vélo, trottinette...) mais aussi tout moyen de mobilité, collectif ou individuel, contribuant à une baisse des émissions de CO2.

Travail hybride

Le concept de travail hybride désigne le fait d'alterner les périodes de travail au bureau et les périodes de télétravail à domicile ou ailleurs.

Politique RSE

La RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

QVT

La QVT (Qualité de Vie au Travail) désigne les différents programmes mis en place par les entreprises pour améliorer le confort de leurs collaborateurs en vue d'accroître à la fois leur bien-être et leurs performances professionnelles.



Les enjeux – intérêts pour les entreprises

Le parking d'entreprise peut regrouper plusieurs enjeux économiques, sociaux et environnementaux, tant pour les employeurs que pour les employés.

Performance économique

- ◆ Optimisation du taux d'occupation du parking d'entreprise. En digitalisant la gestion de leur(s) parking(s), les entreprises peuvent collecter, interpréter et suivre l'évolution de diverses données (ex. statistiques d'occupation du parking, historique des activités, taux de partage des places, etc.) et pourront prendre de meilleures décisions quant à sa gestion et son usage.
- ◆ Réalisation d'économies non-négligeables sur le budget du parking d'entreprise notamment, en tirant profit de l'existant, et en réallouant les surfaces disponibles au sein du parking pour éviter d'en financer des nouvelles. Le gain moyen de places supplémentaires est de 30 % au sein du parking (1 place pour 3 collaborateurs en moyenne), il est donc possible de résilier, s'il en existe, le(s) contrat(s) de location de places, devenus inutiles, et générer des économies immédiates : de 1500 à 2000€ à l'année par place de parking (étude Sharvy, Novembre 2022).

Performance environnementale

- ◆ Amélioration de la politique RSE & développement des mobilités douces au sein du parking d'entreprise. La rotation de l'utilisation des places de parking est favorisée, ce qui entraîne une moindre réticence du titulaire à utiliser les transports en commun et/ou à privilégier les mobilités douces. Cela, sans perdre l'usage de sa place de parking, ce qui favorise la multimodalité.

Performance sociale

- ◆ Amélioration du bien-être au travail et de l'expérience collaborateur. En effet, moins de stress quant à l'incertitude d'obtenir un stationnement, une visibilité sur la disponibilité de stationnements, possibilité de réserver une place de parking, etc.
- ◆ Amélioration de la sécurité grâce à un parking d'entreprise équipé d'un éclairage adéquat et d'un système de surveillance. De fait, en créant un espace sûr, cela améliore la QVT des employés.
- ◆ Promouvoir la diversité et l'inclusion grâce au parking d'entreprise. En effet, une gestion équitable des places de stationnement ainsi que des places réservées permet de traiter les employés de manière égale et équitable.



À savoir

Selon une étude d'United Heroes (2023), **22 % des collaborateurs** placent le **parking d'entreprise** dans le **Top 3 des éléments les plus importants pour améliorer la QVCT**.

D'après une étude de Kantar (2022), **60 % des Français possédant un véhicule électrique** souhaitent retrouver un **point de recharge sur le parking de l'entreprise**.

Selon le Livre Blanc de Sharvy « 10 questions à vous poser pour optimiser votre parking d'entreprise » (2023), **88 % des salariés** estiment que c'est le **rôle de l'entreprise** de répondre aux différents **besoins de mobilité des collaborateurs**, au travers du **parking de l'entreprise**.

Réglementation

D'après le Code du Travail, les entreprises n'ont aucune obligation de proposer un parking à leurs collaborateurs. Et ce, peu importe leur taille. De plus, l'entreprise n'a aucune obligation de gardiennage des véhicules de ses collaborateurs stationnés sur son parking. Notamment, si elle a pris les précautions nécessaires en termes de sécurité. Par exemple : une barrière, une caméra à reconnaissance de plaques, un contrôle d'accès efficace, etc. Cependant, il y a des obligations pour les entreprises qui font le choix d'avoir un parking.

L'arrêté du 1^{er} août 2006

- ◆ **Objectif** : Une entreprise doit avoir au minimum 2 % de ses places de parking qui soient adaptées pour des personnes à mobilité réduite. Ces places doivent être clairement indiquées (peinture au sol et panneau de signalisation). En outre, elles doivent être positionnées au maximum à 200m de l'entrée du bâtiment.

La norme NF P91-120

- ◆ **Objectif** : Il s'agit de la réglementation du parking d'entreprise pour le marquage au sol des places et leurs dimensions. Elle impose également des règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
 - ◆ Stationnement en bataille : les dimensions minimales d'une place de parking sont de 5m de longueur et 2,30m de largeur. En outre, la largeur de la voie de circulation doit être au minimum de 5m.
 - ◆ Stationnement en épi : Les dimensions d'une place de parking varient en fonction de l'angle du stationnement et l'angle de la voie de circulation.
 - ◆ Stationnement en créneau : si aucun obstacle n'est présent, les places doivent mesurer 5m x 2,30 de longueur/largeur. Si il y a un mur à gauche, elles doivent être de 5,30m x 2,50 de longueur/largeur. De même, s'il y a un mur à droite, elles doivent mesurer 5,30m x 2 de longueur/largeur. Enfin, si les deux murs sont présents, les places de parking doivent respecter 5,60m de longueur.

Le Code de la Construction et la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (2015)

- ◆ **Objectif** : Ils imposent à tous les bâtiments neufs de pré-équiper leurs parkings en bornes de recharge. Au moins 10 % des places de stationnement doivent être équipées pour un parking de moins de 40 places (avec un minimum d'une place). Au moins 20 % pour les parkings plus grands. Pour les bâtiments existants, l'installation de bornes de recharge électrique concerne 10 % de la totalité des places de parking pour les villes de plus de 50 000 habitants, et seulement 5 % pour les villes dont le nombre d'habitants est en dessous de ce seuil.
 - ◆ **À savoir** : jusqu'en 2025, le programme ADVENIR (Aide au Développement des Véhicules Électriques) fournit une aide financière aux entreprises pour l'acquisition & l'installation des points de charge.

Réglementation (suite)

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

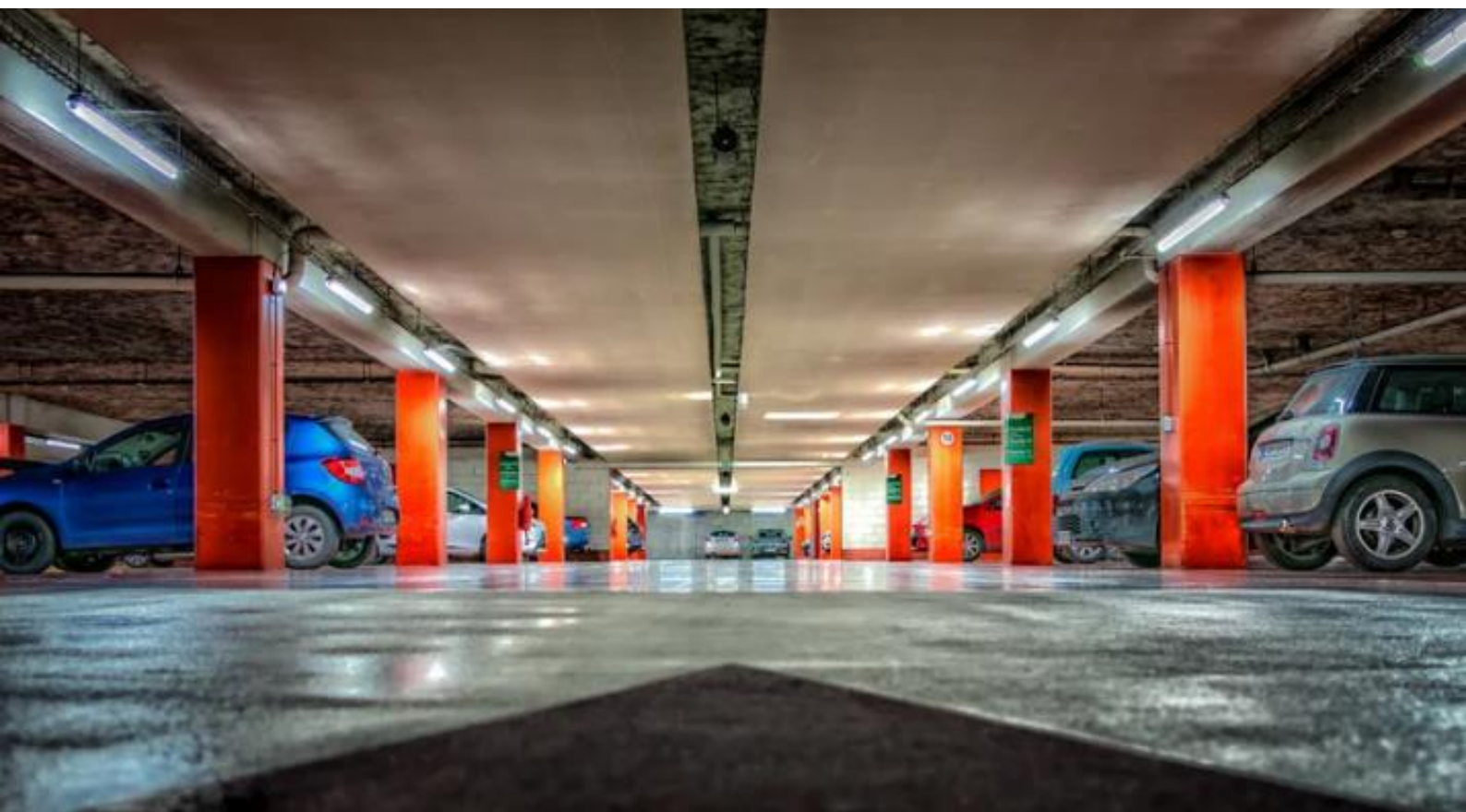
- ◆ **Objectif** : Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) impose aux entreprises réunissant plus de 50 collaborateurs sur un même site, de discuter des questions de déplacements domicile-travail lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux.

Le Plan de Mobilité Employeur (PDMe)

- ◆ **Objectif** : Si les négociations de la Loi LOM n'aboutissent pas, le déploiement d'un Plan de Mobilité Employeur (PDMe) est requis. Celui-ci exige la mise en place d'un ensemble de mesures qui visent à améliorer la venue sur site des collaborateurs. Cela sur le plan économique, social et environnemental. Sur ce point, le parking d'entreprise peut donc être l'une des solutions envisageables.

La Loi Grenelle II

- ◆ **Objectif** : Depuis 2015, l'installation d'un parc à vélo est obligatoire sur le lieu de travail. Cela, à partir du moment où il existe un parc de stationnement réservé aux collaborateurs, clos et couvert, avec une capacité de stationnement supérieur à 20 places.



Comment optimiser son parking d'entreprise ?

En digitalisant la gestion du parking d'entreprise, cela permet d'offrir une expérience de stationnement positive à tout ou partie des collaborateurs.

Les collaborateurs anticipent leur présence à l'entreprise, et prévoient s'ils ont besoin d'un stationnement. Si un collaborateur est titulaire d'une place et qu'il prévoit d'être absent du bureau, il va de manière responsable & autonome, libérer sa place et la remettre dans le « pot commun ». À l'inverse, si le collaborateur est demandeur d'une place, il effectuera une demande (via une application dédiée) et obtiendra une place selon un algorithme équitable. Le parking d'entreprise devient un bien commun, à gérer de façon collaborative.

Voici quelques conseils à suivre pour optimiser son parking d'entreprise :

Audit de l'existant

- ◆ L'entreprise doit comprendre et analyser les besoins actuels et ceux à venir. En effet, c'est une étape importante pour évaluer l'efficacité, la sécurité et l'optimisation de l'utilisation de cet espace.

Identifier les axes d'amélioration prioritaires

- ◆ Afin de déterminer ces axes, il est essentiel de prendre en compte plusieurs facteurs pour déterminer quelles actions devraient être entreprises en premier. Par exemple, en analysant les coûts et les ressources, en visualisant l'impact sur le long terme ou encore en évaluant les risques.

Procéder à une attribution équitable des places de parking

- ◆ L'attribution équitable des places de parking en entreprise est importante afin de créer des environnements de travail harmonieux et d'éviter les conflits. En effet, l'objectif est de créer un processus transparent et équitable qui tienne compte des besoins et attentes de tous les salariés.

Distinguer les coûts directs des coûts indirects, ainsi que les économies potentielles

- ◆ Cela est crucial pour évaluer correctement les implications financières :
 - ◆ Les coûts directs sont ceux qui sont directement liés à une activité ou à un projet spécifique. Concernant l'optimisation d'un parking d'entreprise, cela pourrait inclure les investissements matériels (ex. la construction, l'aménagement, etc.), la technologie (ex. l'installation de systèmes de gestion, de surveillance vidéo, etc.), la signalisation (ex. la mise en place de panneaux de signalisation, etc.), les aménagements spécifiques (ex. la création de places réservées pour les personnes à mobilité réduite, etc.) ou encore à la sécurité (ex. l'installation d'éclairage, de caméras, etc.).
 - ◆ Les coûts indirects ne concernent pas directement une activité spécifique, mais l'ensemble de l'entreprise. Dans le contexte de l'optimisation d'un parking d'entreprise, cela pourrait inclure les coûts d'exploitation (ex. maintenance, nettoyage, etc.) ou bien l'image de l'entreprise (si les clients ou les salariés ont une mauvaise expérience liée au stationnement, cela peut nuire à la réputation de l'entreprise).
 - ◆ L'optimisation d'un parking d'entreprise peut également générer des économies potentielles, comme la réduction du temps perdu (les salariés passent moins de temps à trouver une place ce qui peut augmenter leur bien-être et leur productivité) ou la réduction des coûts de maintenance.

Comment optimiser son parking d'entreprise ? (suite)

Établir une stratégie de « Parking Management » propre à son entreprise

- ◆ Cette stratégie permet d'améliorer les conditions d'accès au parking d'entreprise et d'assurer un contrôle d'accès et une sécurité sans faille du parking d'entreprise. Cela peut passer par :
 - ◆ Une signalisation claire (ex. panneaux de signalisation visibles) ;
 - ◆ Des entrées et des sorties clairement indiquées, etc.) ;
 - ◆ Un schéma de circulation pour fluidifier le trafic ;
 - ◆ Des places réservées (ex. pour les femmes enceintes, les véhicules électriques, les covoitureurs, etc.) ;
 - ◆ Un système de réservation de places en ligne ou via une application ;
 - ◆ Des bornes d'accès automatisées grâce des cartes magnétiques ou des QR codes afin de réduire le temps d'attente en accélérant le processus d'entrée et de sortie du parking ;
 - ◆ Un éclairage adéquat, en particulier pendant les heures de faible luminosité ;
 - ◆ Des caméras de surveillance afin d'assurer la sécurité des véhicules et des salariés.

Établir une enveloppe budgétaire destinée aux équipements et aux installations au sein du parking

- ◆ Cela permet à l'entreprise de gérer et d'optimiser les coûts en planifiant les dépenses sur le long terme. De fait, l'entreprise pourra répondre de manière efficace aux éventuels problèmes afin d'assurer la qualité et la sécurité de ses collaborateurs.

Établir en parallèle, des stratégies de gestion du parking favorisant les mobilités douces

- ◆ Promouvoir des alternatives durables à la conduite individuelle permet de créer un environnement plus respectueux grâce aux mobilités douces :
 - ◆ Des aménagements pour les vélos en créant des espaces de stationnement dédiés, avec des supports et des abris.
 - ◆ Des bornes de recharge pour les véhicules électriques afin d'encourager l'utilisation de ces derniers.
 - ◆ Des chemins et des trottoirs conviviaux (ex. plus larges, passages piétons bien marqués, des traversées sécurisées, etc.) pour promouvoir la marche tout en assurant la sécurité de ses utilisateurs.

Sensibiliser et avertir les collaborateurs des changements à venir

- ◆ La sensibilisation et la communication permettent une transition en douceur lors de la mise en place de changements, tels que la gestion du parking d'entreprise. De fait, en communiquant en amont via différents canaux un message clair qui utilise des exemples concrets et accompagné de supports visuels permettra aux salariés d'assimiler et de s'adapter plus facilement aux changements.

Comment le parking d'entreprise peut être au service de la politique RSE ?

Le parking d'entreprise peut jouer un rôle significatif dans la mise en œuvre de la politique RSE. En effet, l'entreprise peut renforcer son engagement envers le climat en alignant les pratiques de gestion du parking avec les objectifs climatiques.

Voici comment le parking d'entreprise peut être au service de la politique RSE :

- ◆ **Promouvoir les mobilités douces** : en créant des espaces dédiés aux mobilités douces (ex. pistes cyclables), l'entreprise peut encourager l'utilisation de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement. Ainsi, les salariés peuvent opter pour des modes de transport plus durables, comme le covoiturage, le vélo ou encore les transports en commun et l'entreprise peut réduire son empreinte carbone.
- ◆ **Encourager les véhicules à faibles émissions** : en offrant des places de stationnement réservées à ces véhicules ou en installant des bornes de recharge pour les véhicules électriques, l'entreprise peut contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- ◆ **Améliorer l'efficacité énergétique** : en utilisant des technologies d'éclairage efficace et en adoptant des solutions de stationnement automatisées, l'entreprise peut réduire sa consommation d'énergie.
- ◆ **Optimiser l'utilisation de l'espace** : une meilleure gestion du stationnement peut réduire la nécessité d'expansion, ce qui peut permettre à l'entreprise d'économiser de l'espace et l'utilisation des ressources.
- ◆ **Gérer les déchets** : en mettant en place des stations de tri au sein du parking d'entreprise, cela peut aider à promouvoir les pratiques de recyclage afin de garder cet espace propre et respectueux de l'environnement.

Comment le parking d'entreprise peut être au service de la QVT ?

Le parking d'entreprise peut contribuer à l'amélioration de la QVT pour les collaborateurs. Voici comment il peut être au service de la QVT :

- ◆ **Sécurité** : un parking d'entreprise garantissant la sécurité de ses employés grâce à un éclairage adéquat et un système de surveillance, contribue au sentiment de protection ce qui améliore le bien-être des salariés.
- ◆ **Santé** : en encourageant la marche ou le vélo pour les trajets domicile-travail, cela pourrait favoriser un mode vie sain et actif pour les salariés.
- ◆ **Stress** : un accès facile au stationnement et un processus d'accès fluide peut réduire les sources quotidiennes de stress pour les employés. Aussi, des places réservées en fonction des besoins spécifiques de chacun (ex. personne à mobilité réduite, femme enceinte, etc.) permet de réduire les contraintes de déplacements et soulager les employés d'une charge mentale.
- ◆ **Confort** : des espaces de stationnement adaptés et spacieux offrent plus de confort aux salariés, ce qui peut contribuer à leur bien-être. De plus, un parking bien entretenu avec des espaces verts et/ou des aménagements peut également contribuer à créer des environnements de travail agréables.



Nous remercions **Stéphane SEIGNEURIN** de **Sharvy** pour avoir contribué à la rédaction de cette fiche.

◆ Sources

[Sharvy](#)

[Vie publique](#)

[Appvizer](#)

[Yespark](#)

[Cadre emploi](#)

[Economie.gouv](#)

[L'automobile & l'entreprise](#)

[Finyear](#)



À propos de l'IDET

Inspirer et développer les environnements de travail est l'unique instance représentative des professionnels des environnements de travail. Grâce à ses 2 000 membres, elle forme un réseau d'organismes privés ou publics, appartenant à tous les secteurs et ayant toutes les tailles.

Pour le prochain l'EssenTiel sur, n'hésitez pas à nous transmettre vos suggestions ou documents à :

etudes@idet.fr

Avertissement

Ce rapport de recherche du Pôle Etudes et Prospective de l'IDET est principalement basé sur des informations publiques. Il n'est fourni qu'à titre d'information et n'est pas adapté à une entreprise en particulier. Nous déclinons toute responsabilité dans le cas où vous agiriez ou manqueriez d'agir d'une manière particulière sur la base de ce document. Les opinions exprimées dans ce rapport reflètent les opinions de leurs auteurs.

La reproduction, l'archivage ou la transmission de tout ou partie de ce document est autorisée sous réserve d'en citer la source. En raison de la possibilité d'erreur de la part de nos sources, nous ne pouvons garantir l'exactitude des informations et nous nous dégageons de toute responsabilité en cas d'imprécisions ou d'erreurs éventuelles.

© 2023 - IDET